

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 FEVRIER 2009

1. PRESENTATION NOUVEL AGENT

Le conseil municipal fait la connaissance du nouvel agent technique : Monsieur Jean-Paul NOCART qui a pris ses fonctions début février dans notre commune et lui souhaite la bienvenue dans ce poste.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente des parcelles bâties suivantes :

- « A 2249- 2253 » propriété des conjoints GROZ à Raclaz
- « A 1305 » propriété de monsieur Robert DUPANLOUP à Jurens.

3. CARTE DES ALEAS

Le conseil municipal prend connaissance du projet de carte transmis par la Préfecture, recensant les risques naturels et technologiques sur la commune et n'apporte aucune observation à ce document préparatoire.

4. PROGRAMME FORET

Il étudie le devis de balisage de parcelles boisées transmis par l'Office National des Forêts pour 2009 et souhaite contacter d'autres entreprises pour ces travaux.

5. PATRIMOINE COMMUNAL

Il entend le compte rendu de la S.A. Mont-Blanc concernant l'évaluation du patrimoine communal ainsi que l'avis de cet organisme sur les possibilités d'avenir des bâtiments et terrains communaux.

6. REPAS DES AINES

Le conseil municipal arrête la date du dimanche 29 mars pour le traditionnel repas des anciens qui sera organisé dans la salle de la cantine cette année. A la demande du CCAS, il décide de remplacer le théâtre par la venue d'un animateur et retient l'offre de monsieur Denis WEBER pour cette prestation.

7. FINANCES

Une analyse financière sommaire est effectuée par monsieur Marc Ménégghetti qui présente les principaux indicateurs pour le budget à venir.

Une réunion d'information à destination des élus sur le budget et la fiscalité sera organisée par monsieur Python, mercredi 25 février à 20 heures.

8. SUBVENTION SPORT

Le conseil municipal, sollicité par plusieurs associations sportives hors MJC, souhaite instaurer une règle de répartition dans le cadre du versement de subvention à ces clubs.

9. TERRAIN MAIRIE

Monsieur le maire indique que l'acte d'achat de la parcelle A 2734 à Mr Vuétaz Casimir a été signé courant janvier ; la procédure d'expropriation est par conséquent stoppée.

10. VISITE P.M.I.

Le conseil municipal apprend que Mme Bernard – médecin de la Protection Médicale Infantile de notre circonscription- a effectué une visite des locaux de la garderie périscolaire le 20 janvier. Un compte rendu sera adressé au Conseil Général habilité à délivrer les agréments dans ce domaine.

11. DENEIGEMENT

Suite à la plainte d'un habitant, le conseil municipal confirme que les chemins ruraux non revêtus sont déneigés mais pas salés.

12. ECOLE

Le conseil municipal approuve la proposition de l'Académie de compenser les cours du vendredi de l'Ascension par le mercredi précédent, compte tenu de la réponse favorable de la société Avenance pour livrer les repas ce jour-là et du personnel communal.

13. URBANISME

Il prend connaissance d'une demande de permis de construire déposée par monsieur Christophe DOUBLET pour un garage au lotissement "Les demeures du bois joli" à Bloux.

14. TRANSPORTS SCOLAIRES

Le conseil municipal est informé que le car de ramassage scolaire n° 22 n'est pas passé un soir de la semaine dernière. Monsieur le maire donne lecture de la réponse de la Communauté des Communes du Genevois suite au problème de car du collège lié aux intempéries de décembre. La CCG demande que les dysfonctionnements de cars lui soient signalés afin de relancer les sociétés de transports mais elle précise que les familles ne pourront pas être contactées personnellement en cas de situation exceptionnelle imprévisible.

La commission transports scolaires fait le compte rendu de la dernière réunion à la CCG et souligne les problèmes liés à l'indiscipline des élèves dans les bus et les difficultés rencontrées par les chauffeurs.

Le conseil municipal souhaite que la discipline soit renforcée dans les bus, que les mauvais comportements ou saccages de matériel soient sanctionnés par un renvoi de l'élève, et souligne le faible coût pour les familles de ce précieux service, financé principalement par le Conseil Général.

15. INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion de travail concernant le projet de parking scolaire est programmée jeudi 5 mars à 20 heures.
- Monsieur le maire indique que l'étude d'impact pour le projet « éoliennes » sera peut-être réalisée sur le territoire de Dingy en Vuache compte tenu des réponses négatives des autres communes concernées.
- La commission publication est sollicitée pour une information sur le tri des déchets dans le prochain bulletin.
- Le point sur les lampes publiques défectueuses est fait ainsi que sur la possibilité de rajouter deux points lumineux à Raclaz.
- Dans le cadre du transport à la demande organisé par la Communauté de Communes du Genevois, les trois points de chute à déterminer sur la commune sont les suivants :
 - BLOUX : l'abri bus
 - RACLAZ : l'abri bus
 - DINGY : la Mairie.
- Les commissions eau et assainissement de la CCG soulignent la hausse qui va être appliquée à la part fixe communautaire du service de l'eau, compte tenu des travaux importants réalisés ainsi que celle du montant de la taxe assainissement.